


	<b>Centre organisateur</b>			
<b>Centre de Gestion des Côtes d'Armor</b>	<b>Centre de Gestion du Finistère</b>	<b>Centre de Gestion d'Ille et Vilaine</b>	<b>Centre de Gestion du Morbihan</b>	

## AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Finistère ouvre et organise, au titre de l'année 2022, pour les collectivités et établissements publics territoriaux des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille et Vilaine et du Morbihan

### L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE Catégorie C

**Il est impératif de lire attentivement la brochure de l'examen professionnel consultable dans le tableau de préinscription sur [www.cdg29.bzh](http://www.cdg29.bzh) avant toute préinscription.**

#### Conditions d'accès :

Cet examen est ouvert aux adjoints d'animation ayant atteint le 4<sup>ème</sup> échelon de ce grade et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

En application de l'article 16 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale, les candidats peuvent subir les épreuves d'un concours ou d'un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade d'accueil ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier.

Les candidats doivent donc remplir les conditions d'accès susvisées **au 31 décembre 2023**.

**Il est impératif de lire attentivement la brochure d'information du concours, consultable sur [www.cdg29.bzh](http://www.cdg29.bzh), dans la partie préinscription en ligne, avant toute préinscription.**

#### Nature des épreuves :

Epreuve écrite d'admissibilité : jeudi 17 mars 2022 à Carhaix	Epreuve orale d'admission à partir de juin 2022 à Quimper
Epreuve écrite à caractère professionnel, portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents ( <i>durée : 1 h 30 ; coefficient 2</i> ).	Entretien destiné à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées. Cet entretien débute par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel, suivie d'une conversation. Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités locales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve ( <i>durée : 15 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 3</i> ).

#### Période et modalités d'inscription :

→ **RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION : du 26 octobre 2021 au 1<sup>er</sup> décembre 2021 inclus auprès du CDG29 :**

- **par préinscription sur les sites internet :** du portail national des concours et examens professionnels gérés par les Centres de Gestion et accessible via l'adresse [www.concours-territorial.fr](http://www.concours-territorial.fr) ou sur celui du CDG29 [www.cdg29.bzh](http://www.cdg29.bzh), 23h59, heure métropole, dernier délai.

Une borne d'accès internet est à disposition à l'accueil du Centre de Gestion du Finistère pour effectuer la préinscription (accessible sur les heures d'ouverture au public). En cas de difficultés d'accès ou pour toutes autres modalités, contacter le service concours du CDG29 au 02.98.64.11.30.

→ **RETOUR DES DOSSIERS D'INSCRIPTION : du 26 octobre 2021 au 09 décembre 2021 inclus auprès du CDG29 :**

- **par voie dématérialisée,** uniquement via l'espace de connexion sécurisée du candidat qui devra valider son dépôt, avant 23h59 (heure métropolitaine) le 09 décembre 2021, en appuyant sur le bouton « clôturer mon inscription »,
- **par voie postale :** le cachet de la Poste ou d'un autre prestataire faisant foi,
- **à l'accueil** du Centre de gestion du Finistère, jusqu'à 17h00, dernier délai.

L'inscription devra être effectuée sur le dossier original téléchargé sur le site [www.cdg29.bzh](http://www.cdg29.bzh) ou délivré par le CDG29. Tout dossier d'inscription, qui ne serait que la photocopie de son propre dossier original, d'un autre dossier d'inscription original ou téléchargé ou un dossier d'inscription recopié sera considéré comme non conforme et refusé. De même, aucun dossier transmis par télécopie ou courrier électronique ne sera pris en compte.

Tout dossier, même posté dans les délais, sera refusé s'il est insuffisamment affranchi ou s'il présente un défaut d'adressage.

**Le CDG29 se réserve la possibilité de modifier les dates et lieux communiqués.**